



BRIGADE DE LA PROTECTION DES MINEURS

A votre attention :

Je suis Madame Catherine DE BOLLE, Commissaire Général de la Police Fédérale, élu au poste de Directeur de EUROPEAN CYBERCRIME CENTRE de EUROPOL.

Je vous contacte après une saisie informatique de cyber-infiltration (autorisée, notamment en matière de pédopornographie, pédophilie, Cyber pornographie, exhibitionnisme, trafic sexuel depuis 2009) pour vous informer que vous faites l'objet de plusieurs poursuites judiciaires en vigueur :

- **Pédopornographie**
- **Pédophilie**
- **Exhibitionnisme**
- **Cyber pornographie**
- **Trafic sexuel**

Pour votre information, **La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016** aggrave les peines lorsque compromis et harcèlements sexuels ou viols ont pu être commis via internet.

Vous avez commis ces infractions après avoir été ciblé sur internet (sites d'annonces, sites à caractères pornographiques, sites de rencontres...), puis pendant certaines conversations avec des mineurs.

Nous disposons de plusieurs éléments qui ont été enregistrés par notre cyber-gendarme et constituent les preuves de vos infractions.

Vous êtes prié de vous faire entendre par mail en nous écrivant vos justifications afin qu'elles soient mises en examen et vérifiées pour évaluer les sanctions ; ceci dans un délai strict de 48 heures.

Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre notre rapport à **Mme Myriam Quéméner**, procureur adjoint au tribunal de grande instance de Créteil et spécialiste de cybercriminalité pour établir un mandat d'arrêt à votre encontre. Ensuite ce mandat sera transmis à la gendarmerie la plus proche de votre lieu de résidence pour votre arrestation et vous fiché comme délinquant sexuel.

Votre dossier sera également transmis aux médias pour une diffusion où votre famille, vos proches et toute la France entière verront ce que vous faites devant votre ordinateur.

Maintenant vous êtes prévenu.

Cordialement,

Madame Catherine DE BOLLE, Commissaire Générale de la Police Fédérale, Brigade de Protection des Mineurs (BPM)

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE BRIGADE DE PROTECTION
DES MINEURS

Adresse : RUE ROYALE 202 À ,1000 Bruxelles ,Belgique.

